

Pour diffusion immédiate

Bilan de la phase de validation du deuxième cycle d'audit – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC) et version définitive du document Orientations. Cadre de référence et guide d'autoévaluation

Québec, le 1^{er} septembre 2022. – Dans la foulée des travaux entourant le deuxième cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial publie aujourd'hui :

- le [Bilan de la phase de validation du deuxième cycle d'audit – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois](#) ;
- la version définitive du document [Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation](#).

Améliorer le processus d'évaluation par la validation

La Commission a amorcé son deuxième cycle SAQC par une phase de validation auprès de trois collèges, soit un cégep et deux collèges privés subventionnés. L'objectif était de s'assurer que la démarche et les outils utilisés demeuraient pertinents. Ainsi, neuf experts et deux observatrices internationales se sont aussi engagés dans cet exercice. Leurs rétroactions ont permis de porter un regard critique sur le cadre de référence, la stratégie d'accompagnement déployée par la Commission auprès des collèges, le processus d'audit ainsi que les outils développés à l'intention des établissements et des experts.

Les constats dégagés sont majoritairement positifs. La clarté des attentes, l'utilité du cadre de référence, des outils de formation et d'accompagnement de même que les modalités d'accompagnement sont soulignées comme étant des points forts. Par ailleurs, quelques points à améliorer ont aussi été soulevés et, pour y donner suite, la Commission a élaboré un plan d'action ciblant cinq pistes d'amélioration portant sur l'actualisation du cadre de référence, du guide d'autoévaluation et de la stratégie d'accompagnement ainsi que sur la révision et la modification des outils.

Cadre de référence actualisé pour soutenir les collègues

Tel qu'elle le prévoyait à son plan d'action, la Commission publie aujourd'hui la version définitive de son cadre de référence : *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation de l'évaluation SAQC*. Cette version actualisée comporte trois modifications portant sur le traitement des énoncés ainsi que sur la prise en charge des points forts et des points à améliorer. Une question de réflexion sur le caractère dynamique et intégré du système d'assurance qualité a également été réintroduite. Enfin, la fonction et l'utilité du plan d'action élaboré par chaque collègue au terme de sa démarche ont également été précisées.

Cette version définitive du cadre de référence sera utilisée par les établissements qui seront formés dès l'automne 2022, soit les collèges des vagues F et subséquentes.

Rappelons qu'à l'instar du premier cycle de l'évaluation SAQC, ce deuxième cycle vise l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. La Commission souhaite que l'opération ait des retombées positives pour tous les acteurs du réseau, au premier chef, les étudiants.

Tel que l'indique le président de la Commission, monsieur Denis Rousseau : « La phase de validation a permis à la Commission de confirmer l'utilité de la démarche et la valeur des outils fournis aux collègues, et de cibler des points à améliorer que la Commission a rapidement pris en charge. Comme elle le demande aux collègues, la Commission cherche constamment à améliorer ses pratiques. Cette approche est porteuse pour l'ensemble du réseau! »

Le cadre de référence est disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.ceec.gouv.qc.ca.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales*, ce qui représente à ce jour 119 établissements.

Pour consulter le document ou pour en connaître davantage sur les activités de la Commission, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source :

Véronique Dion, responsable des communications

Courriel : veronique.dion@ceec.gouv.qc.ca –Téléphone : 418 646-5812